

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works & Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax,(N.E.)
B3J 1T3
Halifax
Bid Fax: (902) 496-5016

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Real Property Contracting
1713 Bedford Row
P.O. Box 2247/C.P.2247
Halifax, N.S./Halifax, (N.E.)
B3J 3C9
Halifax

Title - Sujet BEDFORD ROW EXTERIOR MASONRY	
Solicitation No. - N° de l'invitation E0225-133381/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 20133381	Date 2013-07-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWA-110-4991	
File No. - N° de dossier PWA-2-68138 (110)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-07-18	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Collier, Susan	Buyer Id - Id de l'acheteur pwa110
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5350 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Amendement 003 est délivré à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels:

Question 1a) :

Étant donné que la DP ne contient pas de précisions quant à la conception d'échafaudages, veuillez confirmer l'hypothèse suivante :

Nous supposons que, comme le veut la pratique courante dans les projets de maçonnerie, la conception de l'échafaudage, son périmètre, la source de courant électrique temporaire, l'éclairage, le chauffage, la ventilation, etc. seront la responsabilité de l'entrepreneur.

Réponse 1a) :

Cette hypothèse est exacte. L'entrepreneur en construction retiendra les services d'un ingénieur autorisé pour la conception de l'échafaudage, et le consultant examinera le plan d'échafaudage conformément à la quatrième puce de la section SR-6.2.1.

Question 1b) :

Nous supposons également que les renseignements fournis dans le document contractuel ne viseront que des éléments tels que l'emplacement de la source d'alimentation (tension et l'intensité), la source d'approvisionnement en eau et les entrées et sorties qui doivent être protégées et opérationnelles.

Réponse 1b) :

Cette hypothèse est exacte. Le consultant consultera le responsable du fonctionnement de l'immeuble et coordonnera ces éléments et d'autres éléments semblables avec ce dernier.

Question 2 :

Veuillez indiquer si les travaux de construction se poursuivront pendant les mois d'hiver ou s'ils seront saisonniers.

Réponse 2 :

Les travaux de construction ne seront pas saisonniers et se poursuivront toute l'année, à moins que les exigences en ce qui concerne les conditions environnementales requises pour les travaux ne puissent être maintenues.

Question 3 :

Le calendrier doit-il être inclus dans la section 3.2.5?

Réponse 3 :

Un calendrier est fourni à l'annexe A, Description du projet, 1.5 Calendrier. Le consultant doit examiner le calendrier à la section EPEP 3.2.4, Compréhension du projet.

La réponse à EPEP 3.2.5, Gestion des services, doit contenir une description de la méthode de gestion du calendrier. Il appartient au consultant de déterminer si un nouveau calendrier doit être inclus dans sa réponse.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT LES MÊMES.